

*Affaires courantes*

déclaration annuelle». Ce qu'on ne leur dit pas et ce que le rapport n'a pas le courage de leur dire, c'est qu'elles devront, pendant toute l'année, en attendant le rapport annuel, tenir une comptabilité qui devra tenir compte des achats taxés, des achats non taxés, des ventes taxées, des ventes non taxées, exactement comme on le fait avec l'actuelle TPS, exactement la même chose.

Maintenant, qu'est-ce qu'on va faire? Il y avait un système de méthode rapide, disait-on, pour les petites entreprises. Quelle est la différence? Probablement, que ce sera pire que la méthode rapide qui n'était pas tellement utilisée. Probablement qu'on aurait dû faire davantage la promotion de la méthode rapide et ne rien changer tant qu'à faire ça. Mais non, monsieur le Président!

On dit que ce sera plus simple pour 80 à 90 p. 100 des PME. Il faut se rappeler que les entreprises ayant incorporé, ayant un chiffre d'affaires de 500 000 \$ et plus, font 94 p. 100 des ventes au Canada. Quel changement pour les conservateurs? Quatre-vingt-quatorze p. 100 des ventes sont encore assujettis à la même TPS. Seulement les 6 p. 100 qui restent seront assujettis à un système plus compliqué et là, ce sont les petites entreprises dont on parle.

Lorsqu'elles prendront connaissance de la proposition, elles vont réagir vigoureusement. Je vais vous donner quatre cas où ce sera plus compliqué. Mais j'ouvre une parenthèse avant, parce que là, le rapport ne se commet pas trop, on n'est tellement pas sûr qu'on dit: «Peut-être qu'on devrait même laisser la porte ouverte pour les entreprises entre 200 000 \$ et 500 000 \$». Là, on a changé d'idée en cours de route. Finalement, dans la version finale, on dit: «On pourrait peut-être leur laisser l'option pour le chiffre d'affaires entre 200 000 \$ et 500 000 \$».

• (1620)

Monsieur le Président, pensez à cela. Une entreprise vendrait des produits qui seront taxés et d'autres non taxés. Mais qu'ils nous disent qu'ils ne veulent pas taxer l'alimentation ou qu'ils ne le disent pas dans le rapport. Donc, à ce moment-là, il y aura encore des exceptions.

S'il y a des exceptions, comment les entreprises ayant un chiffre d'affaires de 200 000 \$ et moins pourront-elles avoir un système simplifié, si elles vendent différents types de produits? Qu'est-ce qui arrive si elles prennent de l'expansion? Une entreprise qui a un chiffre d'affaires de 400 000 \$ et qui prévoit prendre de l'expansion, comme on espère tous qu'il y aura de la croissance économique, que va-t-il arriver? Lorsqu'elle va franchir le cap des 500 000 \$, elle devra changer son système de taxation, changer sa comptabilité. C'est un scandale, c'est terrible!

Les entreprises vont devoir évaluer quel système est le plus rentable pour elles. Elles vont passer du temps à dire: «Est-ce que je choisis la TOC, est-ce que je choisis la TPS? Et elles vont voir que ce sont des systèmes relativement semblables. Donc, elles vont probablement préférer garder la TPS. Plusieurs entreprises vont préférer garder la TPS. Si leur seuil est à 200 000 \$, c'est encore pire. Quel changement! La plupart des entreprises qui prévoient avoir une croissance ne changeront pas de système. Les entreprises qui font du commerce interprovincial—parce

qu'il y aura encore des taux différents dans les provinces, il ne faut pas penser qu'on va avoir un taux uniforme à travers le Canada—devront tenir compte, dans leur comptabilité, des ventes effectuées dans d'autres provinces et des achats effectués dans d'autres provinces.

Donc, encore une comptabilité qu'elles ne doivent pas tenir, actuellement. On dit que présentement, ces petites entreprises pourraient, à partir de déclarations annuelles d'impôt, tout simplement réussir à faire les déclarations qu'on veut leur faire faire. Mais, elles ne pourront pas, elles vont devoir tenir une comptabilité au jour le jour, encore. En plus, si elles achètent des non-inscrits, c'est-à-dire de ceux qui ont un chiffre d'affaires de 30 000 \$ et moins et qui ne sont pas obligés de s'inscrire à la TPS, lorsqu'on achète de ces entreprises, on ne peut pas réclamer le crédit pour les achats effectués dans ces entreprises. Donc, il va falloir tenir une comptabilité spéciale encore pour cela.

Et c'est cela, le système plus simple pour les petites entreprises? Est-ce que c'est ça? C'est de la bouillie pour les chats! Ce n'est pas vrai du tout que ça va être plus simple. C'est de prendre les gens pour ce qu'ils ne sont pas, que de leur dire de telles choses.

Il y a un certain nombre de choses que je veux dire dans les quelques minutes qui me restent. Plus simple à gérer, dit le rapport, est un objectif du rapport. Pour qui? Pour le gouvernement? Pensez-vous qu'avec la même équipe qui existe actuellement à Revenu Canada, on va être capables d'assumer l'introduction d'une nouvelle taxe sur les opérations commerciales pour les petites entreprises, dont elles ne se prévaleront probablement pas, pour plusieurs, mais elles vont quand même évaluer, elles vont avoir besoin d'information, il va falloir embaucher des gens pour leur expliquer, leur donner de l'information et ensuite il va falloir la gérer.

Et comme la TPS va être encore largement utilisée, il faut garder les gens qui s'occupent de ce système. Probablement que les coûts d'administration déjà très élevés, au moins 600 millions de dollars, vont augmenter. Quel gâchis, quel gaspillage! C'est cela, la TPS libérale, c'est cela l'amélioration qu'ils veulent faire? Jamais les gens ne vont accepter cela, jamais!

Pour les entreprises non plus, cela ne sera pas plus simple. Tout à l'heure, j'entendais parler du crédit d'impôt pour les personnes à faible revenu. Cette partie, qui avait fait l'objet d'un débat vigoureux, ici, partout, on avait fait signer des pétitions monstres pour dire que ce crédit devait être indexé, que ce n'était pas correct d'avoir une taxe régressive. Maintenant, on n'a même pas le courage de dire dans le rapport que les crédits pour les personnes à faible revenu, s'il doit encore exister une taxe à valeur ajoutée, devront être indexés avec les années.

Ce ne sont pas toutes les années, comme cette année, où il y aura une inflation très faible. Il y a des années où il y aura de l'inflation. S'il y a une reprise économique, il va y en avoir, de l'inflation. Mais, à ce moment-là, le crédit ne sera pas augmenté, donc il va y avoir de l'érosion avec le temps. Et en plus, cette taxe est cachée. On nous dit que non, que le montant sera visible sur la facture, pas du tout, pas du tout! Parce que sur le reçu, on pourra simplement inscrire ce montant total qui comprend une taxe de x p. 100.